

Règlement La Sundgauvienne

La Sundgauvienne qui a lieu le 10 Mai 2026 à Hégenheim est une épreuve cycloportive où les coureurs sont chronométrés individuellement.

La Sundgauvienne est organisée par Sundgau Sport Organisation dites SSO (Association de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle)) sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme.

1. Participation et inscription

1.1. L'inscription à la Sundgauvienne est ouverte aux coureurs âgés de 18 ans et plus. SSO à la seule discrétion sur le nombre d'entrées et les dates limites.

1.2 Chaque coureur doit s'assurer que son état de santé et son état physique sont suffisants pour l'épreuve.

1.3 Chaque coureur est responsable d'avoir une couverture d'assurance suffisante. SSO peut offrir une assurance supplémentaire à sa seule discrétion.

1.4 Les inscriptions ne sont ni remboursables, ni transférables, ni reportables. Aucun coureur n'a droit à un remboursement des frais d'inscription en cas de disqualification, annulation de course, report de course ou modification de course.

1.5 SSO se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de refuser l'inscription, de révoquer la demande d'inscription de tout demandeur à tout moment et / ou de disqualifier toute personne de l'événement.

2. Équipement

2.1 Vélo: tout vélo en état de marche est autorisé. **Ne sont pas autorisés sur le parcours cycloportif, compétitif (126 km):** les vélos de triathlon, les vélos de contre-la-montre, les prolongateurs de cintre / aéro, les tandems, les vélos électriques, les vélos couchés et les vélos avec siège (sauf pour les para-athlètes) ou les vélos mono. Les vélos dangereux peuvent être interdits à tout moment pendant l'événement.

Les VAE (vélos électriques) sont autorisés pour le parcours RANDO 55km

2.2. Les casques à coques rigides doivent être portés par tous les coureurs à tout moment et doivent être attachés solidement avec une jugulaire en tout temps durant toute la durée de l'épreuve.

2.3 Plaque de cadre: la plaque de vélo avec les puces de chronométrage à l'arrière doit être fixée au guidon et être clairement visible de l'avant à tout moment. Toute modification du numéro entraînera une pénalité de temps, une disqualification et les puces de chronométrage ne peuvent pas fonctionner correctement.

2.4. Dossard: le dossard doit être porté sur les poches du maillot, attaché par des épingles de sûreté. Tout mauvais positionnement ou modification du numéro peut entraîner une pénalité de temps ou une disqualification.

2.5 Les coureurs doivent avoir avec eux durant la course au moins une chambre à air de rechange et une pompe ou une cartouche de CO2 en état de marche.

3. Départ

3.1 Les coureurs sans leur plaque de cintre avec la puce de chronométrage, dossard, casque au point de contrôle se verront refuser l'accès à la zone de départ.

3.2 Les SAS de départ ferment 15 minutes avant le départ.

4. Compétition

4.1 Tous les coureurs sont chronométrés du début à la fin. Le classement général est déterminé par le temps de course total. Les classements des groupes d'âge sont déterminés par le temps net (puce). Seuls les coureurs qui terminent le parcours longue distance de La Sundgauvienne sont éligibles pour le classement de la compétition et les prix.

Le moyen parcours est un événement chronométré mais non compétitif.

4.2 Catégories:

La catégorie est déterminée par l'âge du coureur au 31 décembre.

(1) général m/f

(2) 18-34 m/f

(3) 35-39 m/f

(4) 40-44 m/f

(5) 45-49 m/f

(6) 50-54 m/f

(7) 55-59 m/f

(8) 60-64 m/f

(9) 65-69 m/f

(10) 70-74 m/f

(11) 75-79 m/f

(12) 80+ m/f

(13) Équipe de 4 (tous sexes confondus): les temps des 4 meilleurs coureurs d'une équipe sont ajoutés.

(14) Une catégorie d'âge existe en tant que catégorie compétitive si au moins un coureur de cet âge et de ce sexe participe à la course.

(15) Les catégories de sexe sont définies comme le sexe à la naissance (masculin ou féminin).

4.3 Des prix seront décernés aux trois premiers de chaque catégorie. La distribution des prix est à la seule discrétion de SSO. Les prix non récupérés lors de la remise des prix seront distribués aux autres coureurs. Les prix ne seront ni expédiés ni remis à quiconque sauf au gagnant.

4.4 Toutes les réclamations concernant le classement seront examinées et résolues par le directeur de course, dont la décision est définitive et sans appel. Il est de la responsabilité du coureur de se familiariser avec les règles de l'épreuve et du parcours avant le départ. Prendre des itinéraires alternatifs ou couper le parcours conduit à la disqualification de la compétition actuelle.

5. Abus

5.1 Aucun coureur ne peut être irrespectueux envers le directeur de course, les officiels, le personnel, les coureurs, les bénévoles, les riverains ou les spectateurs.

5.2 Aucun coureur ne peut utiliser un langage grossier ou abusif pendant l'événement

5.3 Aucun coureur ne peut agresser (une tentative abusif, couplée à la capacité actuelle, de commettre une blessure violente sur la personne

d'autrui) ou infliger des coups et blessures (tout usage délibéré et abusif de la force ou de la violence sur la personne d'une tierce personne) à toute personne liée à l'organisation (y compris, mais sans s'y limiter, les coureurs, les spectateurs, les agents publics, les bénévoles, le personnel, etc.).

5.4 Tout ce qui précède entraînera la disqualification ou une interdiction à vie pour les événements organisés par SSO et ses partenaires.

6. Conduite

6.1 Les cyclistes doivent respecter le code de la route, y compris les feux de circulation et les panneaux d'arrêt, sauf s'ils sont sécurisés par des signaleurs et/ou les forces de l'ordre. Les contrevenants peuvent être verbalisés par les forces de l'ordre et / ou disqualifiés et retirés de l'événement.

Tous les participants devront obéir aux injonctions des forces de l'ordre et des signaleurs.

6.2. Aucun coureur ne peut effectuer un mouvement brusque de manière à gêner la progression vers l'avant d'un autre coureur, intentionnellement ou par accident.

6.3. Tout coureur qui semble présenter un danger pour les autres coureurs peut être disqualifié par l'organisation avant, pendant ou après l'épreuve.

6.4. Pousser ou tirer ou toute autre assistance physique parmi les cyclistes est interdit dans toutes les catégories

6.5. Aucune assistance extérieure n'est autorisée (y compris, mais sans s'y limiter, les voitures d'équipe, les voitures de soutien personnel ou la remise de fournitures en bordure de route).

6.6. Si un coureur est allongé sur le sol et est visiblement en difficulté, tout coureur suivant doit s'arrêter et aider à moins qu'il y ait déjà au moins trois personnes pour l'aider. Vous pouvez continuer si

a) la victime va bien ou

b) le personnel médical est arrivé. Aidez les autres, vous pourriez avoir besoin d'aide un jour.

6.7. Toute inconduite à l'égard de ce qui précède entraînera la disqualification

7. Environnement

SSO s'engage à protéger l'environnement. Tout rejet de déchets ou de nourriture en dehors des poubelles désignées sur les postes de ravitaillements ou les «zones écologiques» est interdit et peut entraîner une pénalité de temps ou une disqualification et une interdiction à vie des événements SSO et ses partenaires.

Uriné en public est interdit et peut entraîner la disqualification, une verbalisation par les forces de l'ordre.

8. Dopage

8.1 SSO est engagé dans un sport sans drogue. Les médicaments et produits améliorant les performances sont interdits en préparation et pendant la course.

8.2 Toute violation des règles de l'Association mondiale antidopage (AMA) et/ou de l' AFLD entraînera la disqualification, la récupération des prix et une interdiction à vie lors des événements SSO et ses partenaires.

8.3 Si un coureur refuse d'être testé, il sera banni.

9. Acceptation du risque

Tous ceux qui participent à des compétitions en vertu de ces règles le font à leurs propres risques. SSO ou l'un de ses représentants n'est pas responsable des pertes ou des blessures subies ou causées par toute personne participant à la compétition ou à la course organisée par SSO.

10. Changements

Le parcours, la date, le règlement ou tout autre changement concernant l'événement peut être modifié si cela est jugé nécessaire à la seule discrétion de SSO.

11. Conditions de participation

11.1. Les épreuves sont ouvertes à tous, cyclosportifs licenciés et non licenciés âgé(e)s de 18 ans et plus dans l'année de l'épreuve.

Selon les conditions de la FFC au 1er septembre 2024, pour valider leur inscription, les participants devront fournir un certificat médical, une copie de leur licence ou remplir le questionnaire de santé de la FFC disponible en ligne <https://velo.ffc.fr/se-licencier/prevention-sante/>

Vous possédez la licence FFC:

Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, permettant la pratique du cyclisme en compétition.

Vous possédez une licence UFOLEP, FSGT ou FFTri:

Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, lors de votre check in en ligne environ 1 mois avant la date de l'épreuve précisant la mention « Cyclisme en compétition » ou « Cycloport en compétition ».

Vous possédez une licence FFVélo*:

Vous devrez impérativement fournir un certificat médical mentionnant la non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an le jour de la course ou suivre la procédure « non licencié ».

Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération

(française ou étrangère) ou non licencié*: Vous devrez impérativement fournir un certificat médical mentionnant la non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition. compétition daté de moins d'un an le jour de la course ou suivre la procédure « non licencié » ci dessous.

Vous êtes non licencié(e) :

- 1- Je crée mon espace FFC (sur licence.ffc.fr)
- 2- Je me connecte, j'accède au module santé.
- 3- Je lis et complète le module santé jusqu'au bout et j'obtiens le résultat de l'évaluation
 - a. L'évaluation est positive : Le système délivre une attestation santé nominative que je télécharge (elle peut être retrouvée à posteriori sur mon espace et sera valable durant 4 mois, passé ce délai vous pouvez remplir à nouveau ce formulaire pour obtenir une nouvelle attestation.)
 - b. L'évaluation est négative : Je dois prendre rendez-vous chez mon médecin pour obtenir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Un modèle vierge de certificat médical se trouve en ligne sur le site internet de l'épreuve, page "Informations Pratiques"..

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée

Article 11.2 : ASSURANCES

Responsabilité Civile : l'organisation a souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Cette assurance ne prend en charge ni les soins, ni les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses propres dommages et possède sa propre assurance accident.

11.3 Dommages corporels, assurance individuelle accident : conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui du non-licenciés, de souscrire, au minimum l'assurance complémentaire optionnelle de la FFC que peut vous proposer l'organisateur sur simple demande, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.

Pour les licenciés auprès des autres fédérations (UFOLEP, FFCT, FFTRI, FSGT, etc ...) et aux non-licenciés, ils ne sont pas assurés en individuelle accident par l'organisation, et doivent souscrire d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix ou bien souscrire à l'assurance complémentaire de la FFC proposée par l'assureur de l'organisation. Cette assurance optionnelle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée. Demande à faire directement auprès de l'organisateur contre paiement de 6 euros.

11.4 Damage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de

l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

11.5 : Option Flexibilité Annulation: L'organisateur propose une « Option Flexibilité Annulation » au tarif de 10 euros, à souscrire uniquement et exclusivement au moment de l'inscription en ligne.

La souscription à cette option permet au participant d'annuler son inscription et de demander le remboursement de ses frais d'engagement. Le remboursement est strictement conditionné à une incapacité de participer pour raison médicale.

Pour être valable, la demande d'annulation doit être envoyée par e-mail à l'adresse contact@lasundgauvinne.fr au plus tard le vendredi 8 mai 2026 à 23h59, accompagnée impérativement d'un certificat médical. Ce certificat, émis par un médecin, doit attester de manière explicite d'une contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition à la date de l'épreuve (10 mai 2026).

Le remboursement portera uniquement sur le montant des frais d'inscription (prix du dossard). Sont explicitement exclus du remboursement : le coût de « l'Option Flexibilité Annulation » elle-même, les frais de service de la plateforme d'inscription, ainsi que toutes les prestations annexes (repas, maillots, etc.).

Cette option ne couvre en aucun cas les annulations dites « de confort » (raisons personnelles ou professionnelles, manque de préparation, conditions météorologiques, etc.).

Tout participant n'ayant pas souscrit à « l'Option Flexibilité Annulation » ne pourra prétendre à aucun remboursement, quel que soit le motif de son empêchement.

12 . Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de celui-ci.

SSO, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à :

Sundgau Sport Organisation

4 A RUE DE CERNAY

68520 BURNHAUPT-LE-BAS

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter de la date de participation à l'épreuve.

13 . Validation du règlement

L'inscription à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement (12 articles) ainsi que de l'éthique de l'évènement et de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.